

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 8

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ouvriers des téléphones et télégraphes. L'assemblée des délégués de cette fédération, qui eut lieu à Fribourg, les 26 et 27 mai, comptait 52 représentants de 37 sections. Le rapport annuel et les comptes furent adoptés, ainsi que le rapport de la commission des réclamations. Berne fut confirmée comme section directrice. La commission de gestion sera désignée par les sections de Wil-Thurgovie, Winterthour et Yverdon, celle des réclamations par St-Gall et La Chaux-de-Fonds.

L'assemblée s'est occupée des licenciements d'ouvriers, du contrat d'engagement, de la remise d'installations à des entreprises privées, ainsi que d'autres questions professionnelles. Une proposition du comité central de transformer la caisse de résistance en une caisse de résistance et de secours, fut vivement combattue. La caisse de résistance ne doit pas être détournée de son but; une cotisation de 5 fr. par membre fut décidée pour cette année. L'assemblée adopta en outre des résolutions manifestant le point de vue de la fédération dans la question de la baisse des salaires et de la suppression de la semaine anglaise.

Typographes. C'est également à la Pentecôte que se sont tenues, à Lucerne, l'assemblée des délégués et l'assemblée générale de la Fédération suisse des typographes.

L'assemblée des délégués fut suivie par 57 délégués. Toutes les sections étaient représentées à l'exception de Fribourg et d'Yverdon. Les principales décisions prises peuvent se résumer comme suit: Concernant le projet de tarif, le congrès adopta les conclusions d'un rapport qui lui fut présenté. La discussion amena bien des critiques et vœux. D'une manière générale, la volonté de défendre l'ensemble des intéressés fut exprimée. Les nouvelles propositions furent renvoyées à l'étude de la commission de tarif. Le camarade Bieder O., de Langenthal, fut appelé à siéger au comité central étendu.

L'assemblée générale vit affluer environ 500 membres. 5396 voix y étaient représentées. Le rapport de gestion du comité central fut adopté avec quelques petites modifications. Les comptes furent également adoptés à l'unanimité. La proposition de Berne, d'augmenter les secours d'invalidité de fr. 5.— rencontra l'approbation de la majorité, soit par 3432 voix contre 1793. L'assemblée générale prit également position énergiquement sur les questions de la durée du travail et de la baisse des salaires. Les typographes sont résolus à empêcher par tous les moyens toute brèche à la semaine de 48 heures. Après avoir liquidé quelques propositions des sections, l'assemblée fut clôturée. La prochaine réunion aura lieu à Berne.



Dans les fédérations suisses

Argovie. Le secrétariat ouvrier signale les chiffres suivants sur son activité durant l'exercice passé:

Il donna 4188 consultations, parmi lesquelles 1415 concernaient le contrat de louage de service, 919 les accidents, 748 des questions de droit et 1106 des affaires d'ordre général. 3517 solliciteurs étaient de nationalité suisse et 671 des étrangers. Les syndiqués se chiffraient par 2147, les non-syndiqués furent au nombre de 2041. En ce qui concerne le sexe, 3283 furent des hommes et 905 des femmes. Le secrétariat a servi d'intermédiaire pour une somme totale de 26,000 francs.

Bâle. L'Union ouvrière et le cartel syndical publient un rapport pour 1921 sous forme d'une brochure de 61 pages. Le rapport s'étend sur l'activité de ses divers organes, assemblées et démonstrations, ainsi que sur les

revendications connues du front unique, les luttes défensives, le comité de Trimbach, etc.

Au sujet de la crise et du chômage, le rapport déclare que le régime capitaliste touche à sa fin, mais il ne se donne pas la peine de prouver cette affirmation par des faits. Par contre on a l'impression que les communistes bâlois sont eux-aussi près de leur fin. L'effectif des membres a reculé de 19,746 à 15,705, dont 2555 femmes.

Sous une autre rubrique, le rapport traite des mouvements de salaires et des grèves au nombre de 42 touchant 415 établissements avec 7382 occupés.

Le secrétariat ouvrier a donné des renseignements à 1962 personnes, dont 1228 étaient organisées et 734 non organisées.

La bibliothèque a prêté durant l'année 4675 volumes. 287 conférences d'éducation furent données, 42 sur des questions de sciences naturelles, technologie et de géographie. 33 sur des sujets d'histoire et des biographies, 73 pour sociologie, lois et questions d'actualité, 16 sur la coopération, 81 sur le mouvement ouvrier, 42 concernaient l'art et des visites de musées, etc.

St-Gall. Secrétariat ouvrier. En 1921, cette institution fut fréquentée par 2228 personnes (l'année précédente 1643). Le nombre des renseignements demandés a passé de 2411 à 3455. Parmi les demandes de renseignements, 1163 provinrent de Suisses et 1065 d'étrangers. Les organisés parmi eux étaient au nombre de 1110 et les non-organisés 1118.

Les consultations concernant le chômage furent au nombre de 1628, le contrat de louage de service 550, l'assistance des pauvres 315.

Outre le secrétariat de l'Union ouvrière, le secrétariat local des métallurgistes donna 1450 renseignements à 950 clients, le secrétariat local des ouvriers du textile 1185 renseignements à 768 clients, le secrétariat local de la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation 288 renseignements à 221 clients.

Thurgovie. Secrétariat ouvrier. Du rapport annuel, nous relevons ce qui suit:

L'effectif des membres signale un important recul: 5158 contre 6998 l'année précédente. Le syndicat des métallurgistes d'Arbon a vu à lui seul le nombre de ses membres reculer de 1736 à 961.

Les renseignements juridiques donnés furent plus nombreux cette année. Le nombre des audiences passa de 3306 à 4501, dont 1308 renseignements durent être donnés par écrit. 1822 cas concernèrent l'assistance-chômage, 814 le contrat de louage de service, 638 l'assurance-accident; les autres renseignements donnés concernèrent différents domaines. Parmi les personnes qui se présentèrent, 2697 étaient de nationalité suisse et 543 étrangère.

Les comptes indiquent des recettes pour 22,092 fr., soit un excédent de 4504 fr.

Zürich. Union ouvrière. Le rapport de l'Union ouvrière et du Cartel syndical paraît cette année en 46 pages, dont nous extrayons les données suivantes: l'effectif a diminué de 2477 membres; de 20,669 qu'il était à fin décembre 1920, il n'est plus que de 18,192 au 31 décembre 1921. La plus forte diminution a été enregistrée chez les métallurgistes (800), dans le bâtiment (738) et dans le commerce, transports et alimentation (420). Par contre, les employés cantonaux se sont accrus de 211 unités et les tailleurs de pierres de 140. De ces 18,192 membres 2464 sont des femmes. Le plus gros effectif de l'Union fut atteint en 1918; il était alors de 22,182 membres.

Des renseignements sont fournis dans le rapport de la division syndicale sur l'activité du comité de celle-ci et sur son secrétariat en ce qui concerne l'assistance-

chômage, la baisse des salaires, les impôts dus par les syndicats.

Le bureau de renseignements a été fréquenté par 4784 clients qui demandèrent des renseignements en 6114 cas divers. Ce qui occasionna 15,767 audiences.

La plus grande partie de ces audiences concernèrent des questions de salaire: 3538; congédiements: 2489; assistance-chômage 2332 et revendications 1450. Ces renseignements concernèrent 2615 organisés et 1880 non-organisés.

Les comptes annuels de l'Union ouvrière bouclèrent par un excédent de dépenses de 858 fr. Les recettes totales furent de 6512. Le cartel syndical accuse des recettes de 50,006 fr. avec un excédent de recettes de 2352 francs.



Dans les autres organisations

Chauffeurs et machinistes. A la Pentecôte 1922, la Fédération des chauffeurs et machinistes a tenu son congrès annuel à Berne. La veille de l'ouverture du congrès, les partisans de l'Union syndicale se sont réunis au nombre 86 délégués, représentant 45 sections et ont adopté la résolution suivante:

« L'assemblée précédant le congrès de la Fédération des chauffeurs et machinistes de la Suisse, constate, après avoir entendu le rapport du comité d'initiative de Lausanne, que les intérêts des chauffeurs et machinistes de la Suisse ne peuvent être défendus efficacement qu'au sein de l'Union syndicale suisse.

Elle adresse un appel à toutes les sections pour qu'elles réunissent dans un court délai des assemblées dans le but de créer des « divisions syndicales » au sein des sections de la fédération.

L'assemblée décide de nommer une commission chargée de faire les travaux préliminaires pour réunir ces groupes, établir des statuts et engager les pourparlers pour l'adhésion commune à l'Union syndicale suisse.

Cette commission a été constituée par des membres du comité d'initiative et de la section de Berne. Elle entreprendra immédiatement les démarches nécessaires. Nous souhaitons que les vœux de la grande majorité des membres de la Fédération des chauffeurs et machinistes pourront se réaliser en fait.

Employés postaux. L'assemblée des délégués de cette fédération s'est tenue les 23 et 24 juin à Bellinzona. 108 délégués des 48 sections étaient présents. Concernant les questions professionnelles l'assemblée a pris connaissance du rapport d'une commission spéciale sur une audience à la direction générale des postes et elle s'est prononcée sur les propositions de cette commission au sujet des moyens propres à sauvegarder le plus efficacement la situation générale du personnel, comme celle des diverses catégories d'employés. Elle a chargé le comité central et les sections de continuer la lutte contre toutes les restrictions injustifiées.

Par 100 voix contre 5 et 2 abstentions, il fut décidé de soumettre à nouveau, et avec recommandation, l'entrée de la fédération dans l'Union syndicale suisse à la votation générale des membres, selon les conclusions des secrétaires Rohner et Mercier.

Une proposition de la section de Bâle, tendant à refuser les nouveaux statuts de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération fut repoussée par 98 voix contre 8 et 4 abstentions. L'adoption de cette proposition eût signifié la sortie de l'Union fédérative; elle émanait des milieux communistes de Bâle.

Le secrétaire Rohner fut désigné pour représenter la fédération au congrès international des P. T. T., qui se tiendra en août à Berlin.

L'assemblée demanda que le principe de l'institution d'une cour administrative et disciplinaire, inscrit depuis longtemps déjà dans la constitution fédérale, reçoive enfin son application. Puis, elle s'occupa de l'abaissement des salaires et de la prolongation de la journée de travail; l'opposition faite par le comité central à ces deux mesures réactionnaires fut approuvée toutes deux. A propos de la première, l'assemblée demanda que la révision de la loi des traitements soit enfin soumise au parlement; pour la seconde, elle protesta contre toute interprétation restrictive de la loi qui n'aurait pas été jugée par la commission paritaire.

Les décisions prises au sujet de l'Union syndicale suisse et de l'U. F. du personnel de la Confédération prouvent que la Fédération suisse des employés postaux se rapproche toujours plus de la classe ouvrière suisse sous la poussée des événements et des circonstances, mais aussi qu'elle condamne l'extrémisme stérile. Nous espérons que la belle majorité obtenue au congrès en faveur de l'adhésion à l'Union syndicale se retrouvera à la votation générale dans les sections.

Situation du chômage à fin juin 1922

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secourus		
	Fin juin 1921	Fin déc. 1921	Fin juin 1922	Fin juin 1921	Fin déc. 1921	Fin juin 1922	Fin juin 1921	Fin déc. 1921	Fin juin 1922
1. Alimentation et boissons.	1,232	2,005	3,066	396	3,902	3,104	805	936	1,092
2. Vêtement et cuir	3,829	2,179	972	7,371	2,489	101	3,063	1,222	506
3. Bâtiment et peinture	4,124	14,820	9,789	165	714	370	1,438	6,685	1,352
4. Bois et verre	1,283	2,759	1,616	282	434	129	576	1,457	612
5. Textile	9,908	6,409	4,895	31,785	16,268	10,142	6,482	4,165	3,044
6. Arts graphiques et papier	692	1,047	730	1,766	1,095	349	368	682	299
7. Métallurgie, électricité	6,349	11,809	8,825	18,112	18,307	11,441	3,598	6,940	4,028
8. Horlogerie, bijouterie	14,205	20,403	11,016	17,231	7,384	2,845	10,572	13,938	7,084
9. Commerce	2,167	3,108	3,030	20	75	—	825	1,609	1,497
10. Hôtels, cafés, pensions	318	1,008	434	—	—	—	—	315	4
11. Autres professions	3,135	7,871	4,157	2,654	2,958	1,578	932	2,662	641
12. Personnel sans connaiss. profess.	7,408	15,549	10,926	255	344	570	2,617	6,756	3,083
Total pour la Suisse	54,650	88,967	59,456	80,037	53,970	30,629	31,276	47,367	23,242